

donné beaucoup de peine à ce sujet. Subséquemment, le regretté sénateur Mark Drouin, qui assistait à une exposition à Paris en 1958, suggérait dans un discours que le moment était venu de lancer cette grande entreprise au Canada. Et toujours il y a eu l'appui total, enthousiaste, dynamique et imaginatif de Son Honneur le maire Drapeau. Immédiatement, plusieurs personnes ont fait des recommandations. Le 5 septembre 1958, on recevait une lettre de Raymond Dupuis, président de la Chambre de commerce du district de Montréal, qui demandait notre appui en faveur d'une exposition qui serait tenue dans la ville de Montréal en 1967.

• (3.40 p.m.)

A deux reprises, le gouvernement que j'avais l'honneur de diriger a tenté de le faire. D'abord, à la rencontre du conseil international des expositions, l'Union soviétique s'est interposée en demandant que l'exposition ait lieu à Moscou pour commémorer son cinquantième anniversaire. Plus tard, elle décida de laisser tomber ce projet et nous avons envoyé un représentant à Paris, le colonel Sévigny, afin que le Canada obtienne l'appui nécessaire pour organiser l'exposition.

La décision fut finalement prise à l'unanimité par le Bureau et la question du financement se posa. En dépit des déclarations du ministre, tant au comité qu'en dehors de la Chambre, il ne peut y avoir aucun doute quant à la position adoptée par le gouvernement du Canada. Il s'agissait de décider du montant de la contribution que le gouvernement fédéral s'engagerait à fournir. On en discuta longuement, non seulement avec le gouvernement municipal de Montréal mais encore avec le gouvernement du Québec. M. Lesage, qui était à l'époque, premier ministre de la province, appuya, dans un esprit d'entière collaboration, la réalisation d'une exposition à laquelle devaient contribuer les trois gouvernements, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le gouvernement municipal de Montréal. Je tiens à souligner à quel point la collaboration fut entière au niveau des trois gouvernements.

La part du gouvernement fédéral fut clairement et précisément définie. L'article 11 de la loi constituant la Compagnie de l'Exposition universelle canadienne déclare ce qui suit:

A la demande de la Compagnie, le ministre des Finances peut, sur le fonds du revenu consolidé, verser à la Compagnie sous forme d'octroi les montants requis pour la conduite des affaires de la Compagnie, mais l'ensemble des montants versés à la Compagnie aux termes du présent article ne doit pas excéder 20 millions de dollars.

Aujourd'hui, s'aidant de quelque faux raisonnement, le ministre cherche à semer la confusion sous prétexte que j'aurais un jour

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

déclaré que s'il suffisait au Parlement de voter quelques millions de dollars de plus pour assurer le succès de l'exposition, il ne fallait pas nous limiter à ce montant.

La somme de 40 millions de dollars constituait le montant total de la contribution requise pour les trois niveaux de gouvernement. La ville de Toronto eût souhaité tenir cette exposition. Elle avait virtuellement 100 ans d'expérience dans ce domaine car elle abrite dans ses murs la plus belle exposition annuelle qui soit au monde. Elle disposait évidemment des installations nécessaires pour une exposition mondiale encore que l'espace dévolu à son exposition annuelle ne soit pas suffisant pour faire face aux besoins d'une manifestation mondiale.

M. Nathan Phillips, C.R., qui était alors maire de Toronto exprima, dans une communication qu'il me fit le 25 août 1958, des réserves formelles au sujet d'une déclaration émanant de feu le sénateur Drouin. Ce dernier avait publiquement déclaré que le centenaire devrait être célébré par une exposition à Montréal. Cependant, lorsque la ville de Toronto s'avisait que le fardeau de la contribution fixée serait de 20 millions de dollars, elle répondit qu'elle ne tenait pas à être le site de cette exposition qui ne pouvait être mise sur pied pour une contribution totale de 40 millions de dollars. Nous décidâmes alors, au sein du gouvernement, que Montréal serait le site de l'exposition.

Le succès en fut retentissant à tous points de vue et les Canadiens en conçurent une nouvelle fierté de leur patrimoine. Il s'agit maintenant d'examiner une situation financière et le manque de surveillance de la part du gouvernement canadien sur la plus grande orgie de dépenses qui se soit jamais vue au pays. Selon toute apparence, tout était permis de ce côté et ni le ministère des Finances ni le gouvernement Pearson ne tinrent compte des dépenses ou se soucièrent de les surveiller. Ce fut à peu près le même genre de choses que l'an dernier, en ce qui concerne l'organisation de la Compagnie des jeunes Canadiens, où l'amitié règne et où l'on ne surveille personne. Le gouvernement reste là impassible, tandis que l'argent des contribuables s'en va à vau-l'eau. Voilà ce qui s'est passé dans le cas de l'Expo, depuis le début de l'organisation jusqu'à la fin. Nous n'y pouvons rien maintenant, dit-on. C'est vrai, les contribuables canadiens ont déboursé 122 millions de plus que la somme prévue, tout simplement parce que le gouvernement n'a exercé aucune surveillance.

Un des aspects les plus révélateurs de l'Expo, c'était le manque de régie qui se faisait partout sentir semble-t-il—dépenser, dépenser les fonds du gouvernement canadien